

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE D</b> <b>DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>
---	--

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

<b>Séance publique du 31 JANVIER 2022 à 8h30</b>	Date de convocation : 25 JANVIER 2022
--	---------------------------------------

<b>Délibération</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Membres en exercice :</b></td> <td style="text-align: center;"><b>20</b></td> </tr> </table>	<b>Membres en exercice :</b>	<b>20</b>								
<b>Membres en exercice :</b>	<b>20</b>										
<b>N°B2022_02</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Votants :</b></td> <td style="text-align: center;"><b>18</b></td> </tr> <tr> <td><b>Suffrages exprimés :</b></td> <td style="text-align: center;"><b>18</b></td> </tr> <tr> <td>Pour :</td> <td style="text-align: center;">18</td> </tr> <tr> <td>Contre :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Abstention :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	<b>Votants :</b>	<b>18</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>18</b>	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
<b>Votants :</b>	<b>18</b>										
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>18</b>										
Pour :	18										
Contre :	0										
Abstention :	0										

**SECRETAIRE DE SEANCE : DURAND Viviane**

**PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, LAPALU Christian, PY Michel**

<p><b>EXCUSES :</b> JANSANA Jean-Marc (jusqu'à la délibération B2022_04), LAPALU Christian (jusqu'à la délibération B2022_04)</p>	<p><b>EXCUSES AVEC PROCURATION :</b></p> <p><b>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :</b> HERAS Guillaume (à partir de la délibération B2022_02), JANSANA Jean-Marc (à partir de la délibération B2022_05)</p>
<p><b>EXCUSES EN COURS DE SEANCE :</b> ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2022_01), BELART Xavier (délibération B2022_01), HERAS Guillaume (délibération B2022_01), PY Michel (délibération B2022_01)</p>	

**Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Environnement**

**OBJET : ENVIRONNEMENT – Réponse à l'appel à projet de la Région OCCITANIE et de l'ADEME pour la généralisation du tri à la source des biodéchets**

S'appuyant sur la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte, le paquet économie circulaire de l'Union Européenne adopté au printemps 2018 et la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020, qui imposent pour ces deux derniers un objectif global de généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a fixé pour la région Occitanie des objectifs de réduction par rapport à 2015 pour :

- les déchets alimentaires : - 50% de biodéchets dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en 2025 et - 60% en 2031 ;
- les déchets verts : - 20% en 2025 et - 30% en 2031.

Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs ambitieux, la Région Occitanie et l'ADEME se sont associées pour lancer conjointement un appel à projet visant notamment à inciter les collectivités compétentes en gestion des déchets à se lancer dans des projets d'études, d'expérimentation ou de déploiement de projets opérationnels sur leur territoire.

Le Grand Narbonne a mis en place des actions de prévention et de valorisation des biodéchets, principalement via le compostage de proximité. Afin de mieux connaître le gisement de biodéchets produits et captables et définir des solutions complémentaires de prévention et de tri à la source, il est proposé de mandater un bureau d'études pour la réalisation d'un schéma territorial de tri à la source des biodéchets.

Le cout de l'étude est estimé à 40 000 € H.T et sa durée à 6 mois.

## A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver le lancement d'une étude pour l'élaboration d'un schéma territorial de tri à la source des biodéchets, estimée à 40 000 € H.T,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à valider la candidature du Grand Narbonne à l'appel à projets sur les biodéchets de la Région Occitanie et de l'ADEME,
- De solliciter une subvention au taux maximum auprès de la Région Occitanie et de l'ADEME, dans le cadre de cet appel à projet, pour le financement de l'étude,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |AFF|

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

